

Réunion du 17 décembre 2024

Le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures et dix minutes, le conseil municipal de Tarentaise s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Mireille TARDY.

Date de convocation du Conseil : le dix décembre deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : Mesdames Mireille TARDY, Danielle RANGER, Bernadette TRANCHAND (arrivée à 20h36), Messieurs Mickael BLACHON, Bruno JOURDAT, Pierre LETIEVANT, Christophe PONCET, Serge THIVILLON.

Absents : Frédéric DELOLME.

Secrétaire de séance : Pierre LETIEVANT

Délibération n°5 : (2024-049) : adhésion convention PLURELYA :

Depuis la loi n°2007-209 du 17 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, l'action sociale fait partie des dépenses obligatoires des collectivités territoriales conformément aux articles L 2321-2, L3321-1 et L4321-1 du CGCT.

L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans le domaine du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à faire face à des situations difficiles.

La Commune de Tarentaise, au titre de l'action sociale en faveur du personnel communal, avait décidé de l'adhésion au Comité National d'Action Sociale offrant à chacun différentes dispositions.

Considérant l'éventail plus vaste offert par l'organisme PLURELYA, il est demandé aux élus de se prononcer sur l'adhésion à ce nouvel organisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,
APPROUVE la convention d'adhésion à PLURELYA,
AUTORISE Madame le maire à signer la convention d'adhésion,
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à la dépense du budget 2025 sur le compte 6470.

Pour copie certifiée conforme
À Tarentaise, le 19/12/2024

*Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture le 23/12/2024
et affichage en mairie le même jour*

Mireille TARDY,
Maire



Pierre LETIEVANT,
Secrétaire de séance